

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Promulgation du décret conférant la Médaille Militaire française à S. A. S. le Prince Souverain.
Arrivée de S. A. S. le Prince.
Adresse du Consul Général de France, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Professeur au Lycée.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Premier Vicair.
Ordonnance Souveraine concernant les droits de contrôle et de surveillance des appareils à pression de vapeur ou de gaz.
Ordonnance Souveraine autorisant un Consul à accepter et à porter des décorations étrangères.
Arrêté municipal concernant la circulation.
Arrêté municipal concernant le cimetière.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Garçons et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles. — Résultats obtenus au Baccalauréat.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Réception du Colonel Raynal à la Mairie.
Commémoration de l'Armistice.
Obsèques.

MAISON SOUVERAINE

Par décret officiel en date du 5 octobre 1929, la Médaille Militaire française a été conférée à S. A. S. le Prince Souverain.

S. A. S. le Prince Souverain est arrivé vendredi dernier par le train de luxe qui entre en gare de Monaco à midi 18.

La Principauté était brillamment pavoisée. La place de la gare en particulier, était richement décorée de girandoles, d'écussons et de trophées.

Le soleil, après une matinée menaçante, s'est montré un peu avant midi et n'a pas cessé de briller toute la journée.

Une foule très nombreuse se pressait aux abords de la gare et sur le parcours, maintenue par un discret service d'ordre. Les enfants des écoles, sous la surveillance de leurs maîtres, étaient, suivant l'usage, échelonnés le long des voies que devaient suivre les voitures du cortège.

Sur la place de la gare, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers était déployée. En arrière se tenait la Musique Municipale. Par une innovation due à l'initiative de M. Devissi, Adjoint au Maire, les Sociétés de la Principauté avaient envoyé une délégation. Les drapeaux de la plupart d'entre elles étaient rangés en demi-cercle devant la façade de la gare. On remarquait principalement les gymnastes de l'*Etoile de Monaco*, en maillot blanc, et les jeunes filles de l'*Fémina-Sports*, en costume provençal.

Les personnalités officielles s'étaient groupées sur le second quai pour saluer le Prince à Sa descente du wagon.

Vers midi et quart, S. A. S. la Princesse Héritière, accompagnée de M^{me} la Comtesse Gastaldi, Sa Dame d'Honneur et du Colonel de Baciocchi, Attaché à la personne du Prince, est descendue de voiture devant l'entrée du Salon d'Honneur. Son Altesse Sérénissime à qui les honneurs ont été rendus, a gagné avec Sa suite le quai d'arrivée.

Peu après, la salve de 21 coups de canon commence à se faire entendre, annonçant que le train a franchi la frontière monégasque. Le convoi fait son entrée en gare. S. A. S. le Prince Souverain apparaît à la portière de Son wagon et est accueilli par Madame la Princesse Héritière. A la suite du Prince, descendent M. le D^r Loüet, Son Premier Médecin, et M. Mélin, Son Secrétaire particulier.

Le Souverain est salué par S. Exc. le Ministre d'État, M. le Président du Conseil National, S. G. M^{gr} l'Evêque, M. le Secrétaire d'État, M. le D^r Richard, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles, M. le Maire de Monaco, M. le Consul Général de France, M. le Consul d'Italie. Son Altesse Sérénissime s'entretient quelques instants avec ces personnalités et serre la main des autorités, des fonctionnaires ainsi que des Conseillers Nationaux et des Conseillers Communaux qui sont rangés sur Son passage.

Au moment où S. A. S. le Prince et S. A. S. la Princesse Héritière, sortant du salon de la gare, apparaissent sur la place, Leurs Altesses Sérénissimes sont l'objet d'une enthousiaste ovation. Les clairons des Sapeurs-Pompiers sonnent « Aux Champs ! » et la Musique Municipale fait entendre l'*Hymne Monégasque*. M^{lle} Antoinette Scotto s'avance alors vers le Souverain et lit le compliment suivant :

Monseigneur,

La foule des Monégasques qui ne peut venir jusqu'à cette enceinte pour Vous souhaiter la bienvenue, a tenu à désigner quelques jeunes filles et quelques jeunes gens pour exprimer à Votre Altesse Sérénissime tout son profond attachement et sa joie de La revoir dans la Principauté, et nous sommes fiers d'accomplir cette agréable mission.

Nous remercions Votre Altesse Sérénissime, au nom de nos compatriotes, de toute la bienveillante sollicitude avec laquelle Elle a daigné Se préoccuper de nos besoins et de l'avenir de notre pays en nous prodiguant Ses bontés.

En Vous témoignant, Monseigneur, la reconnaissance de tout Votre peuple, qui Vous aime, nous exprimons le vœu de voir Votre Altesse séjourner le plus longtemps possible parmi nous et La prions d'accepter cette corbeille de fleurs, hommage de l'affectueux attachement de Ses sujets.

Que S.A.S. la Princesse Héritière, dont la souriante bonté nous est toujours précieuse, daigne agréer l'hommage de nos sentiments respectueux et de notre reconnaissance infinie pour avoir bien voulu S'offrir spontanément en médiatrice heureuse à la réalisation des bienfaisantes réformes promises par notre Auguste Souverain.

M^{lle} Marie Médecin s'avance à son tour et lit un compliment au nom de la jeunesse scolaire.

De nombreuses gerbes de fleurs sont ensuite offertes en hommage à Leurs Altesses Sérénissimes de la part des Sociétés monégasques. Puis S. A. S. le Prince prend place dans Sa voiture avec S. A. S. la Princesse Héritière.

Sur tout le parcours, de respectueuses manifestations de loyalisme se sont produites.

Place du Palais, les honneurs ont été rendus par la Compagnie des Carabiniers rangée, autour de son étendard, sous les ordres du Chef d'escadrons de Serres de Mesplès. Les Scouts et louveteaux de la troupe Saint-Louis ont salué à Son passage le Prince Souverain.

Les Membres de la Maison Civile et de la Maison Militaire, réunis au pied du grand escalier de marbre, ont salué Son Altesse Sérénissime à Sa descente de voiture.

Pendant toute la journée le registre déposé à la conciergerie du Palais s'est couvert de signature.

Ajoutons qu'à l'arrêt du train en gare de Nice, le Prince Souverain a été salué par M. Benedetti, Préfet des Alpes-Maritimes, et par M. François Crovetto, Vice-Consul de Monaco à Nice, remplaçant son père, M. Louis Crovetto, empêché par son état de santé.

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice M. le Baron Pieyre, Conseiller d'Ambassade, Consul Général de France à Monaco, a fait parvenir, par l'intermédiaire de M. le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet Civil, l'adresse suivante :

« Les Français de Monaco réunis à l'occasion de la commémoration de l'Armistice, se joignent à moi pour vous prier de vouloir bien exprimer à S.A.S. le Prince Louis l'assurance respectueuse de leur attachement à Sa personne, ainsi qu'à Ses enfants et petits-enfants. « Mes compatriotes ont conservé le souvenir et sont fiers du rôle joué dans l'armée française par Son Altesse Sérénissime pendant la guerre. »

Son Altesse Sérénissime a fait répondre :

« Monsieur le Consul Général,

« Je me suis empressé de mettre sous les yeux du Prince Souverain la lettre en date de ce jour, que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de la commémoration de l'Armistice.

« Son Altesse Sérénissime m'a donné l'ordre de vous exprimer Sa reconnaissance pour les sentiments que vous Lui manifestez dans cette circonstance mémorable au nom des Français résidant dans la Principauté. Elle en apprécie particulièrement la sincérité et la constance et Elle vous sait gré d'avoir associé Ses enfants et Ses petits-enfants à cette aimable démarche.

« Veuillez recevoir pour vous-même et transmettre à vos compatriotes les affectueux remerciements de S.A.S. le Prince, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Consul Général, l'assurance de ma haute considération.

« Le Conseiller Privé,
« Directeur du Cabinet Civil,
« FUHRMEISTER. »

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 945. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 25 septembre 1910 relative au Lycée de Monaco;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Noat Alexandre-Honoré-Louis, agrégé de Mathématiques, Professeur de Mathématiques (1re Chaire) au Lycée de Gap, mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommé Professeur de Mathématiques (1re Chaire) au Lycée de Monaco, à dater du 1er octobre 1929, en remplacement de M. Allias, admis à la retraite.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 946. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. l'Abbé Gustave Jollives est agréé en qualité de Premier Vicaire de la Paroisse de Sainte-Dévote.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 947. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 12 juin 1907 sur les appareils à pression de vapeur ou de gaz ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 21 concernant l'exécution de l'Ordonnance du 12 juin 1907 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Des droits de contrôle et de surveillance seront perçus par le Trésor d'après les bases ci-après :

1° « Pour les visites de contrôle ou d'examen des appareils, il sera perçu un

« droit qui pourra varier entre trente francs et cent francs par appareil.

2° « Pour les visites de surveillance prescrites par l'article 7 de l'Ordonnance du 12 juin 1907, il sera perçu une redevance annuelle qui pourra varier entre trente francs et cent francs par établissement.

« Ces droits et redevances seront fixés par Notre Ministre d'Etat, sur la proposition de l'Ingénieur du Contrôle et l'avis du Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics en tenant compte de l'importance des appareils et des établissements, ainsi que de leur nature. »

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 948. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Marcellus-Donald Redlich, Consul de Monaco à Chicago, est autorisé à accepter et à porter la Croix du Mérite de la Croix Rouge de Portugal et la Médaille de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trente octobre mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ; Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater de ce jour, 8 novembre courant, tout véhicule public ou particulier transportant des voyageurs, venant de l'avenue des Beaux-Arts ou descendant l'avenue du Boulingrin, pour se rendre soit dans la direction de la Gare de Monte-Carlo, soit dans l'allée montante du Boulingrin,

devra contourner le rond-point de la place du Casino en passant du côté de l'Hôtel de Paris et en suivant le sens giratoire imposé aux voitures arrivant par l'avenue de Monte-Carlo.

ART. 2.

Toute infraction au présent Arrêté, sera punie conformément à la Loi.

Monaco, le 8 novembre 1929.

Le Maire,
E. MARQUET.

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;

Considérant que les emplacements actuellement affectés aux sépultures des adultes devant être épuisés sous peu, il y a nécessité de revenir sur les fosses situées à la planche A du nouveau cimetière, datant du 1er janvier 1924 au 31 décembre 1924 et dont la période quinquennale est arrivée à expiration ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée aux termes de sa demande à procéder au renouvellement des fosses communes situées à la planche A du nouveau cimetière, datant du 1er janvier 1924 au 31 décembre 1924 et dont la période quinquennale est arrivée à expiration.

ART. 2.

Les familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le cimetière sur les emplacements à renouveler, sont avisées qu'elles doivent les faire enlever dans le délai de quinze jours à partir de la publication du présent Arrêté. Passé ce délai ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis détruits.

Monaco, le 13 novembre 1929.

Le Maire,
E. MARQUET.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Résultats obtenus au Baccalauréat en 1929

LYCÉE DE GARÇONS

Deuxième Partie. — Mathématiques Élémentaires : Reçus : Blanc Victor ; Gottot Emile, mention Assez-Bien ; Rieu Jean-Marie.

Philosophie. — Reçus : Audoly Paul ; Contesso Auguste ; Marquet François ; Ojard-Chillet Jean ; Pilot Marcel ; Saquet Marcel.

Première Partie. — Section A' (avec latin, nouveau régime) : Reçus : Cazaux Charles ; Chiaverini Antoine ; Mascarel Paul ; Prat Charles ; Sanmori Robert ; Tirole André.

Admissible : Canari Michel.

Section B' (Latin-Langues Vivantes, ancien régime) : Reçu : Vincent Ernest.

Section B (sans latin) : Reçus : Artaud Joseph ; Baer Etienne ; de Héricourt Maurice ; Pegliasco Baptistin.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Deuxième Partie. — Philosophie : Reçues : Barboul Laure, mention Assez-Bien ; de Saint-Hippolyte Marie, mention Assez-Bien ; Nolhac Simone, mention Assez-Bien ; Picot la Beaume Fabienne, mention Assez-Bien ; de Vanssay de Blavous Elisabeth.

Admissibles : Acquaviva Marie-Catherine ; Gros Marcelle.

Première Partie. — *Latin-Langues Vivantes (ancien régime)* : Reçus : Guillain Juliane; Mathieu Louise-Marthe.

Section B (sans latin, nouveau régime) : Reçus : Agenin Georgette; Distanti Mireille.

Admissible : Imbert Colette.

LYCÉE DE GARÇONS
ET ÉTABLISSEMENT DE JEUNES FILLES

Présentés : 44. — Admissibles : 33 (dont un admissible de l'an dernier). — Reçus : 29.

5 Mentions Assez-Bien.

2 restent admissibles.

ECHOS & NOUVELLES

Une réception a été organisée à la Mairie, le mardi 5 novembre, en l'honneur du Colonel Raynal qui fut l'héroïque défenseur du fort de Vaux et qui se trouvait à Nice pour participer au XI^e Congrès National de l'Association des Prisonniers de guerre.

Le Colonel et les Congressistes qui l'accompagnaient ont été reçus à leur arrivée par M. Eugène Marquet, Maire, entouré de MM. Bonaventure, E. Crovetto et Devissi, Adjoint.

Dans la salle provisoire des mariages où se détachait, au milieu d'écussons, le portrait de S. A. S. le Prince en uniforme de général français, se tenaient S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; MM. le Baron Pieyre, Consul Général de France; le Dr Marsan, Président; Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National, et les Membres de la Haute Assemblée; Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances; Chiabaut, Maire de Beausoleil; les Délégués de la Colonie française, les Représentants des Associations d'Anciens Combattants et Mutilés de Monaco-Beausoleil, etc.

Après les présentations d'usage, M. Eugène Marquet a prononcé le discours suivant :

Excellence,
Colonel,
Monsieur le Consul Général,
Messieurs,

La Municipalité Monégasque est très honorée de recevoir les représentants des Prisonniers de Guerre, Evadés et Otages, ainsi que l'héroïque défenseur du fort de Vaux, le Colonel Raynal, et leur exprime les souhaits de bienvenue de toute notre population.

Notre petite patrie, attachée à la France par tant de liens d'affection et d'intérêts, a suivi les phases de la guerre avec les mêmes angoisses et les mêmes espérances que les familles françaises.

Elle a payé son modeste tribut en hommes, en sacrifices et en dévouements et a pu, dans ses hôpitaux, porter secours à tous ces braves dont la mémoire est impérissable.

Notre orgueil n'est-il pas d'avoir vu notre Prince Souverain compter parmi les chefs estimés de l'armée française pendant la grande guerre?

Aussi notre fierté est sans égale de recevoir parmi nous tous ceux qui, après s'être battus en braves, ont subi la dure épreuve de la captivité.

Je ne veux pas faire l'éloge de votre belle conduite, ni rappeler des souffrances que vous avez endurées et qui ont si souvent été décrites.

Laissez-nous simplement vous dire la joie de vous avoir parmi nous et de fêter votre passage dans la Principauté qui doit tant à votre bravoure.

Nous ne saurions manquer de féliciter le Colonel Raynal, l'héroïque défenseur du fort de Vaux, dont les faits d'armes comptent parmi les plus sublimes de l'Histoire du monde, et je suis sûr que sa modestie aimera que j'ajoute qu'il fut le digne chef des valeureux soldats de France qui dans toutes les tranchées surent se battre et mourir en héros.

C'est à eux tous que nous pensons en chantant ses louanges et en accueillant ceux qui furent les compagnons de leur héroïsme et auxquels j'adresse au nom de toute la population monégasque, avec les souhaits de bienvenue, l'expression de notre admiration et de notre reconnaissance.

Je vous invite, Messieurs, à lever votre verre en l'honneur du Président de la République Française, en celle du Colonel Raynal, à l'honneur de l'Association qu'il préside et de crier avec moi : « Vive la France ».

De longs applaudissements ont salué cet éloquent discours.

S. Exc. M. Maurice Piette, en une improvisation également applaudie, remercia la Municipalité

d'avoir bien voulu associer le Gouvernement à cette réception.

M. le Ministre remercia également le Colonel Raynal et ses collègues pour la déférente démarche qu'ils avaient faite, en allant s'inscrire au Palais Princier.

Il se déclara heureux de les saluer en sa triple qualité d'ancien combattant, de Meusien et d'ancien Préfet du département de la Meuse.

S. Exc. M. Piette évoqua un souvenir personnel de l'époque où il était Directeur du Service des réfugiés et des prisonniers de guerre au Ministère de l'Intérieur, puis il termina en adressant un hommage ému à la mémoire du Sénateur Pascal, qui a tant fait pour les prisonniers de guerre.

Après des remerciements de M. Audibert, président de l'Association des Prisonniers de Guerre, le champagne fut versé dans les coupes et la réunion se prolongea en conversations particulières.

Reconduit par M. le Maire et ses Adjointes jusqu'à la porte de l'édifice municipal, le Colonel Raynal et ses compagnons ont été l'objet d'une chaleureuse manifestation de la part de la population massée sur la place de la Mairie.

La commémoration du XI^e Anniversaire de l'Armistice a été célébrée lundi dernier avec la solennité accoutumée.

La cérémonie organisée par le Comité interallié de Mutilés et d'Anciens Combattants était placée sous la présidence d'honneur du Consul Général de France et sous le patronage du Consul d'Italie, du Consul de Belgique, du Vice-Consul britannique et des représentants des autres nations alliées.

Les édifices publics et les maisons particulières étaient décorés de drapeaux aux couleurs alliées. Les yachts avaient arboré le grand pavoi.

A la Cathédrale et à l'église Sainte-Dévote, une messe spéciale a été célébrée.

Au Lycée, une pieuse manifestation a eu lieu devant la plaque commémorative des morts de la guerre, en présence de S. Exc. le Ministre d'Etat et de M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

Une délégation de mutilés et anciens combattants français s'est rendue à la Casa Italiana et a déposé une gerbe de fleurs devant la table de bronze où sont inscrits les noms des Membres de la Colonie italienne morts à la guerre, tandis qu'une démarche identique était faite à la Maison de France par une délégation de mutilés et anciens combattants italiens.

Quelques instants avant 10 heures, les Autorités de la Principauté se sont rendues au Consulat d'Italie et au Consulat Général de France où elles ont été reçues par M. Tommasi et par M. le baron Pieyre.

Pendant ce temps le cortège, formé sur la place Sainte-Dévote, défilait précédé de la Musique Municipale et des Scouts de Monaco. On y remarquait le Conseil Municipal de Beausoleil ayant à sa tête M. Chiabaut, Maire.

Les délégations ont été reçues successivement au Consulat d'Italie et au Consulat Général de France. Les hymnes nationaux ont été joués devant les deux résidences. Puis le cortège s'étant reformé, s'est dirigé vers le cimetière.

Au pied du monument dédié aux morts de la guerre a été dressé un autel.

Les délégations se rangent en demi cercle sur l'esplanade. Un nombreux public se presse aux balustrades des terrasses supérieures. La Musique Municipale, la Maîtrise de la Cathédrale, le Chœur des Orphelines sont groupés autour de leurs chefs.

Un peu avant 11 heures, S. A. S. le Prince Souverain, en uniforme de Général français, descend de voiture à l'entrée du cimetière, accompagné par M. le Conseiller Privé A. Fuhrmeister, Directeur de Son Cabinet; M. le Colonel de Baciocchi, Attaché à Sa personne; M. le Médecin Major Louët, Son Premier médecin, et M. le Chef d'escadrons Millescamps, Son Aide de camp.

Son Altesse Sérénissime est saluée par S. Exc. le Ministre d'Etat; M. le Président du Conseil Natio-

nal; S. G. Mgr l'Évêque; M. le Secrétaire d'Etat; M. le Maire; M. le Consul Général de France; M. le Consul d'Italie; M. le Consul de Belgique; M. le Vice-Consul britannique; M. le Vice-Consul de Roumanie; M. le Gérant du Consulat de Pologne, les autorités et les dirigeants des Associations de Mutilés et d'Anciens Combattants.

Le Prince Souverain vient prendre place sur la terre plein, face au monument.

A onze heures, les clairons annoncent la minute de recueillement.

Après une nouvelle sonnerie de clairons, le P. Lucien Déchaud, des Franciscains, décoré de la Croix de Guerre, monte à l'autel et célèbre le sacrifice de la messe. Il est assisté du P. Ricci, mutilé et décoré.

Pendant l'office, le ténor Aïnési; la Maîtrise de la Cathédrale et le Chœur des Orphelines, dirigés par M. Scotto; la Musique Municipale sous la direction de M. Argaing, se sont fait entendre.

Dans l'après-midi, un beau concert a été donné au kiosque des terrasses du Casino, devant un public très nombreux et enthousiaste. S. Exc. le Ministre d'Etat; les Membres du Corps Consulaire accrédité; le Président du Conseil National; le Maire et de nombreuses Autorités occupaient des places réservées. Le concert qui s'était ouvert par l'Hymne Monégasque, s'est terminé par les Hymnes alliés.

A 5 heures et demie, une réunion à laquelle avaient été conviées les Autorités, a eu lieu dans la salle du restaurant du Café de Paris.

A la table d'honneur, présidée par le Consul Général de France, on notait, à la droite du Consul Général: S. Exc. M. Piette, MM. le Secrétaire d'Etat Roussel; le Conseiller Privé Fuhrmeister; Bouvier, Consul de Belgique; Colonel de Baciocchi; Commandant Millescamps; Peytral, représentant la S. B. M.; Chiabaut, Maire de Beausoleil; Bafico, Président des Mutilés Italiens; Prat, Président des Anciens Combattants français; C. Bulgheroni, Président des Anciens Combattants italiens; Ferri, Vice-Président des Mutilés français.

A la gauche du Baron Pieyre étaient assis: M. Tommasi, Consul d'Italie; M. le Dr Marsan, Président du Conseil National; S. G. Mgr Clément, Evêque de Monaco; MM. Marquet, Maire; Ainslie, Vice-Consul d'Angleterre; le Colonel Rivett-Carnac, de la British Legion; le Chev. L. Davico, Président de l'Union italienne; le Docteur Vivant, Président de la Chambre Consultative; de Vanssay de Blavous, Directeur du Bureau Hydrographique International.

La salle était remplie de notables invités, ainsi que de nombreux anciens combattants alliés qui fraternisèrent.

Des discours ont été prononcés par M. le Consul Général de France; M. Tommasi, Consul d'Italie; S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; M. Prat, Président de l'Association des Poilus et Anciens Combattants français de la Principauté et de Beausoleil; M. Ange Bafico, Président de l'Association des Mutilés italiens.

Ces discours, vigoureusement applaudis, ont été suivis de l'exécution des hymnes alliés et, pour terminer, l'orchestre du Café de Paris a joué « La Madelon. »

Les obsèques de M. François Chiabaut, Secrétaire en Chef de la Mairie de Monaco, ont eu lieu ce matin au milieu d'une très nombreuse affluence.

Né à Peillon, le 2 octobre 1872, M. Chiabaut était venu se fixer dans la Principauté à l'âge de 26 ans. Après un stage dans le service de la Sûreté Publique, il entra dans les bureaux de la Mairie où il se fit remarquer par ses qualités de labeur et où il acquit une compétence qui le désigna pour le poste dans lequel la mort est venue le surprendre. En janvier 1926, S. A. S. le Prince daigna reconnaître ses services en lui conférant la Croix de Son Ordre de Saint-Charles.

La levée du corps s'est faite à 9 heures et demie, au domicile mortuaire, et le long cortège, précédé

de la Musique Municipale dont le défunt avait été longtemps un des instrumentistes les plus appréciés, s'est dirigé vers l'église Sainte-Dévote. Le service funèbre a été célébré par M. le Chanoine Retz, Curé de la paroisse, entouré de son clergé.

Le convoi a ensuite suivi la rue Grimaldi et le boulevard Charles III, et s'est arrêté sur la place du Canton. M. Eugène Marquet, Maire de Monaco, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les qualités professionnelles et privées du défunt et a rendu hommage à sa mémoire.

Les assistants ont ensuite défilé devant le cercueil et présenté leurs condoléances à la famille. Après la dislocation du cortège, le char funèbre, accompagné des parents et d'un certain nombre d'amis, a gagné le cimetière où a eu lieu l'inhumation.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Soccal, huissier, en date du 8 novembre 1929, enregistré, une femme s'étant dit s'appeler FALKINER (Violet-Mary), veuve CLAY, née à Paris, le 12 janvier 1884, sans profession définie, ayant demeuré à Cap-d'Ail (A.-M.), actuellement sans domicile ni résidence connus, a été citée à comparaître personnellement, le mardi 21 janvier 1930, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'émission frauduleuse de chèque. — délit prévu et réprimé par l'article 403 du Code Pénal, complété par l'article 4 de la loi n° 108 du 15 juin 1927, modifiant la loi du 22 Mai 1919.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
(Signé :) HENRI GARD, Premier Substitut Général.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé du 28 octobre 1929, enregistré, M. Pierre DUMAZER, ingénieur, demeurant à Paris, 3, rue du Cardinal-Mercier, a cédé à M. Félix GARIAZZO, demeurant à Monaco, villa Roseline, boulevard de l'Observatoire, le fonds de commerce d'installations sanitaires, exploité à Monte-Carlo, 16, avenue de la Costa.

Oppositions, s'il y a lieu, chez M. Gariazzo, 16, avenue de la Costa, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 14 novembre 1929.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente aux Enchères Publiques sur Saisie

Le 22 novembre 1929, à 11 heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e Auguste Settimo, notaire à cet effet commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie du :

**FONDS DE COMMERCE
de Confiseur, Glacier, Restaurant et Bar de Luxe**
exploité à Monaco, quartier de Monte-Carlo, avenue des Fleurs, n° 9, villa Marie-Blanche, appartenant à M^{me} Carmen EWART, épouse de M. MARTINEZ DE LAS RIVAS.

Ce fonds comprend : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, et le droit au bail des lieux où le dit fonds est exploité.

Mise à prix pouvant être baissée. 100.000 fr.
Consignation pour enchérir 5.000 fr.

Le prix sera payable comptant le jour de l'adjudication, ainsi que le prix des marchandises et du matériel, à dire d'expert.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

Monaco, le 7 novembre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Société de l'Hotel Windsor et ses Annexes

a Monte-Carlo

Société Anonyme Monégasque au Capital de 4.000.000 de francs
Siège Social à Monte-Carlo

Avis

Messieurs les Actionnaires de la Société de l'Hotel Windsor et ses Annexes à Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le samedi 30 novembre 1929, à 17 heures, Hôtel Windsor, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;
- 2° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1928-1929 et quitus aux Administrateurs ;
- 3° Fixation du dividende ;
- 4° Démission d'un Administrateur et quitus ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leur rémunération ;
- 6° Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Société Civile des Obligataires

DE LA

Société Anonyme Monégasque de l'Hotel Windsor
et ses Annexes à Monte-Carlo

Avis

Le tirage au sort des Obligations à amortir en 1929 de la Société Anonyme de l'Hotel Windsor et ses Annexes à Monte-Carlo, aura lieu à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la dite Société, qui se tiendra, au Siège Social, Hôtel Windsor, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le samedi 30 novembre 1929, à 17 heures.

L'Administrateur.

SOCIÉTÉ DU MADAL

PAIEMENT DU DIVIDENDE

Messieurs les actionnaires de la Société du Madal sont informés que par une résolution du Conseil du 9 novembre 1929, il a été décidé que la mise en paiement du dividende de six francs par action, voté par l'Assemblée Générale ordinaire du 26 octobre 1929, sera effectuée à dater du 20 novembre 1929.

En conséquence, ce dividende sera payé contre remise du coupon n° 2 soit au siège social, 1, avenue Saint-Martin, soit à la succursale de la Lloyds & National Provincial Foreign Bank Ltd., à Monte-Carlo.

Le Conseil d'Administration.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.
Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

MONTE-CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

La Nouvelle Plage de Monte-Carlo

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures
:: de la place du Casino ::

RESTAURANT

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction ; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Escompte de Bons de la Défense Nationale
toutes échéances.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 octobre 1929. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66